



AS/Per (2013) PV 02
22 juin 2013

Commission permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue à Erevan (Arménie)
le 31 mai 2013**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 24 juin 2013.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Mignon, Président de l'Assemblée, ouvre la réunion à 9 h. L'Assemblée parlementaire partage et soutient les priorités de la présidence arménienne car elles correspondent pleinement aux principales lignes d'action de l'Assemblée, qui met à disposition de la présidence arménienne ses contributions et travaux dans des domaines tels que la lutte contre le racisme et la xénophobie en Europe, la dimension religieuse du dialogue interculturel et le renforcement du système de protection des droits établi par la Convention européenne des droits de l'homme. L'ambition de renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture européenne est pleinement saluée, ainsi que l'engagement européen et le progrès important sur le chemin de la construction de sociétés démocratiques dans les trois pays de la région – l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Le Conseil de l'Europe a besoin de ces pays pour garantir le succès du projet européen. Enfin, même si le groupe de Minsk est le cadre international de négociation reconnu par tous, la diplomatie parlementaire pourrait contribuer à la résolution pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Le Président attire l'attention sur le projet de déclaration sur le conflit du Haut-Karabakh qui sera traité sur le point 6 de l'ordre du jour.

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE PAR M. HOVIK ABRAHAMYAN, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE D'ARMÉNIE

M. Abrahamyan souhaite la bienvenue à la Commission permanente. Le vecteur européen du développement de l'Arménie, validé par les citoyens, est le choix dicté par un système de valeurs communes et la volonté de construire un état démocratique. L'ordre du jour ambitieux de la présidence arménienne traite de défis communs européens comme le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Dans le monde actuel marqué par la circulation des personnes, l'environnement culturel devient de plus en plus diversifié, d'où de nouveaux défis d'ordre politique et social. Le Conseil de l'Europe doit employer son arsenal d'outils juridiques afin d'aborder ces défis d'un point de vue pratique. L'Arménie, comme l'Europe, a été le carrefour historique de différentes civilisations et cultures, ce qui a permis une existence pacifique dans le respect mutuel des cultures, religions et traditions.

3. ECHANGE DE VUES AVEC M. EDWARD NALBANDIAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ARMÉNIE, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CM/Inf (2013) 15

CM/Inf (2013) 16

M. Nalbandian souligne que la présidence arménienne du Conseil de l'Europe représente à la fois une opportunité et une épreuve. Les priorités de la présidence ont été établies eu égard aux défis communs européens dont le racisme et la xénophobie qui servent aujourd'hui de moyen de propagande politique et favorisent les crimes inspirés par la haine. La lutte contre ces phénomènes passe par la promotion des valeurs européennes et du dialogue interculturel. La présidence arménienne va contribuer à l'organisation de la Conférence à haut niveau sur la lutte contre le racisme et la xénophobie en Europe et soutiendra des activités menées dans le cadre du mouvement contre le discours de haine (No Hate Speech Mouvement). Par ailleurs, une rencontre du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel se tiendra à Erevan en 2013.

La présidence arménienne s'appuiera sur les efforts des présidences antérieures du Conseil de l'Europe pour renforcer l'application de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans la perspective de continuer une réflexion sur les standards européens en matière de prééminence du droit l'Arménie accueillera une Conférence intitulée "Les normes européennes relatives à l'Etat de droit et l'ampleur du pouvoir discrétionnaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe". Une Conférence sur la démocratie participative permettra de discuter, à la lumière des meilleures pratiques recensées, des moyens d'augmenter l'implication des citoyens dans le processus décisionnel aux niveaux régional et local. Une attention particulière portera sur la problématique des capitales et leur rôle dans le développement de la démocratie locale.

L'éducation demeure une priorité pour la présidence qui contribuera à la coopération et au dialogue dans le domaine de l'éducation supérieure. L'Arménie accordera aussi une attention particulière aux domaines de l'éducation, de la citoyenneté démocratique et de la participation des jeunes. Dans ce contexte, l'Arménie organisera un Symposium sur les politiques de la jeunesse, qui servira de plateforme d'échange et permettra d'approfondir le débat sur la participation des jeunes.

La plus haute importance sera accordée à la dimension culturelle des activités du Conseil de l'Europe qui vise à sensibiliser les citoyens du continent à la richesse et à la diversité culturelle de l'Europe. Enfin, la présidence arménienne contribuera à la coopération entre le Conseil de l'Europe et les organisations internationales et régionales pour optimiser la coordination et la synergie dans les efforts.

Les décisions adoptées lors de la 123^{ème} session ministérielle du Conseil de l'Europe sont importantes et pertinentes et apportent une plus grande synergie et une approche ciblée pour le travail du Comité des Ministres. Parmi elles, la décision de garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme, l'adoption du Protocole additionnel n° 15 à la Convention des droits de l'homme, l'approbation du rapport sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Concernant la coopération avec l'Union européenne, les ministres ont approuvé le rapport préparé par les Délégués des ministres. L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme est attendue car elle permettra de réunir l'ensemble du continent européen autour des mêmes standards et règles.

Enfin, la coopération renforcée entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire est essentielle car les deux organes partagent le même objectif, qu'ils abordent du point de vue de leurs compétences respectives.

M. Volonté se félicite de la cohérence et de la continuité des priorités entre les présidences successives. Une coordination entre les deux organes statutaires doit être consolidée davantage, notamment dans le domaine du suivi du respect des obligations et engagements des Etats membres. **M. Nalbandian** souligne la grande importance qu'attache le Comité des Ministres à la coopération entre les deux organes et aux mêmes objectifs qu'ils partagent, à savoir, la promotion des droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit. L'interaction entre le Président de l'Assemblée et le Président du Comité des Ministres, ainsi qu'entre les rapporteurs de l'Assemblée et les groupes de rapporteurs du Comité des Ministres s'est renforcée. La recherche de synergies n'implique pas nécessairement des points de vue et des approches identiques. **M. Nalbandian** salue l'initiative du Président de l'Assemblée d'avoir des échanges fréquents avec le Comité des Ministres et s'engage à informer régulièrement l'Assemblée sur les décisions prises par le Comité des Ministres.

En réponse à **M. Kox** qui s'étonne que la nécessité de trouver une solution durable au conflit du Haut-Karabakh et, de manière plus large, la conciliation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ne figurent pas parmi les priorités de la présidence, **M. Nalbandian** s'exprimant en tant que le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie appuie l'intérêt des institutions internationales, y compris le Conseil de l'Europe, sur la résolution pacifique du conflit. Toutefois, seul les coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE possèdent un mandat international de médiation. Coprésidé par trois pays – Russie, France et les Etats-Unis – la coprésidence offre un format efficace. Ses quatre déclarations adoptées à l'Aquila, Muskoka, Deauville et Los Cabos, dont l'Arménie se félicite, constituent une base solide pour le règlement du conflit. Par ailleurs, l'Arménie adhère à d'autres déclarations adoptées dans le cadre des conseils ministériels de l'OSCE à Helsinki en 2008, Athènes en 2009, Almaty en 2010, Vilnius en 2011 et Dublin en 2012, ainsi que du sommet de l'OSCE à Astana, et appelle à un soutien de la communauté internationale envers les positions exprimées dans ces documents et des efforts des trois coprésidents du groupe du Minsk.

A la demande de **M. Mendes Bota** de fournir des précisions sur l'action de la présidence en matière d'égalité des sexes et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, **M. Nalbandian** fait part de la détermination de la présidence arménienne de poursuivre les efforts déployés par les présidences antérieures pour un renforcement de la promotion de l'égalité – une des valeurs fondatrices de l'Organisation. Par ailleurs, la présidence mettra en œuvre la politique de voisinage du Conseil de l'Europe avec un accent particulier sur les pays d'Afrique du nord avec l'assistance du centre Nord-Sud.

M. Walter s'interroge sur la vision de la présidence sur le règlement pacifique de la situation en Syrie dans le contexte des approches divergentes qui existent au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe. Un nombre important d'Arméniens demeure en Syrie. **M. Nalbandian** souligne la préoccupation constante du Comité des Ministres pour la situation en Syrie. Une déclaration adoptée le 9 mai 2012 a condamné en termes fermes les violations des droits de l'homme commises depuis le début des hostilités. En tant que ministre des Affaires étrangères et ancien ambassadeur dans la région, **M. Nalbandian** se félicite de l'entente entre M. Lavrov et M. Kerry concernant l'organisation de la conférence sur la paix Genève 2 et estime nécessaire de comprendre pourquoi Genève 1 avait échoué. Il est indispensable de convier les représentants des autorités syriennes et toutes les factions d'opposition, ainsi que les acteurs régionaux importants en vue d'aboutir à une solution car la situation empire constamment. Aucune faction de la population syrienne ne peut être ignorée. Même si le succès de Genève 2 ne peut pas être garanti à l'avance, la communauté internationale doit employer tous les moyens pour mettre fin aux hostilités et

réconcilier les différentes communautés en tenant compte des craintes et aspirations de toutes les parties de la société. La population arménienne de Syrie estimée à 120 000 personnes avant le conflit a beaucoup diminué depuis le début des hostilités et ne représente plus aujourd'hui qu'environ 50 000 personnes. 10 000 personnes se sont réfugiées en Arménie.

En réponse à **M. Gross** concernant l'éventuelle raison politique de l'augmentation récente du prix d'exportation du gaz de la Russie vers l'Arménie, **M. Nalbandian** souligne le caractère bilatéral des négociations entre les partenaires stratégiques en cours.

M. Herkel s'interroge sur les solutions que propose l'Arménie pour aborder l'approche de l'Azerbaïdjan dans le conflit du Haut-Karabakh. S'exprimant en sa qualité nationale **M. Nalbandian** rappelle que la position de la communauté internationale est déjà reflétée dans nombre de documents dont l'Arménie se félicite et sur la base desquels elle se tient prête à avancer dans la résolution du conflit. Il est regrettable de constater que l'Azerbaïdjan rejette systématiquement toutes les propositions concernant les mesures de confiance, y compris le retrait des snipers de la ligne de contact et la création du mécanisme d'investigation des incidents et des violations de cessez-le-feu. Pendant le conseil ministériel de l'OSCE à Dublin aucun accord n'a été trouvé faute de consensus de la part de l'Azerbaïdjan. Au final, une déclaration a été faite par les trois coprésidents et à laquelle l'Arménie a exprimé son soutien. Aujourd'hui l'approche de l'Arménie sur le règlement du conflit du Haut-Karabakh est en phase avec la position des trois coprésidents, exprimant l'approche de la communauté internationale. C'est à l'Azerbaïdjan d'accorder sa position avec celle de la communauté internationale.

En réponse à **M. Salles** qui invoque la vétusté du système de vote électronique de l'Assemblée et s'interroge sur la démarche du Comité des Ministres à cet égard, **M. Nalbandian** se déclare convaincu que les propositions budgétaires que le Secrétaire général de l'Organisation soumettra au Comité des Ministres veilleront à garantir le bon fonctionnement des organes statutaires de l'Organisation.

Quant à l'interrogation de **M. Rouquet** sur l'état d'avancement de la négociation de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Arménie et de l'instauration d'une zone de libre-échange, **M. Nalbandian** a souligné les négociations de l'accord d'association approchent leur stade final. Les négociations de l'accord sur la zone de libre-échange approfondie (Deep Comprehensive Free Trade Area) sont en cours. L'Arménie a signé au mois de décembre 2012 l'accord sur la facilitation des visas avec l'Union européenne et au mois d'avril 2013 l'accord de réadmission. Une fois ces derniers ratifiés par les deux parties, la voie pour le commencement des négociations sur la libéralisation des visas sera ouverte.

M. O'Reilly se félicite de l'initiative de la présidence de tenir un symposium sur la politique de la jeunesse (Youth Policy Symposium). Le chômage des jeunes qui frappe plusieurs pays européens représente-t-il une injustice flagrante qui nécessite une solution radicale ? **M. Nalbandian** remercie d'avoir posé cette question à laquelle il répondra par écrit de manière détaillée².

M. Popescu s'interroge sur les perspectives des relations entre les pays du Partenariat oriental et l'Union européenne à la lumière de l'ordre du jour du Sommet de Vilnius et souhaite connaître l'avis du ministre sur la proposition avancée récemment par le Président du Parlement ukrainien d'établir une Convention sur une Europe sans visas. **M. Nalbandian** ne souhaite pas évaluer les perspectives de l'ensemble des pays du Partenariat oriental, chacun d'entre eux ayant ses propres priorités et objectifs. L'Europe sans visas est bienvenue car le régime des visas constitue un obstacle dans la communication entre les peuples. L'Arménie a supprimé la demande de visas pour les citoyens européens et espère ouvrir prochainement la négociation sur la libéralisation du régime des visas avec l'Union européenne.

Mme Kyriakidou souligne l'importance de la dimension parlementaire de la campagne «UN SUR CINQ » contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. L'Arménie a signé la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en 2010. A quand sa ratification ? **M. Nalbandian** réaffirme l'engagement fort de l'Arménie de devenir une partie à la Convention de Lanzarote. Les Etats membres ont le devoir de protéger les personnes les plus vulnérables, dont en particulier les enfants. Le programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » est un moyen de promouvoir les droits des enfants. En février 2013, le Comité des Ministres a adopté une stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant avec comme objectif la mise en œuvre des normes existantes en la matière.

Mme Wurm salue la décision de placer la lutte contre le racisme et la xénophobie parmi les priorités de la présidence arménienne et demande quelles seront les démarches visant à combattre ces phénomènes dans le contexte actuel de crise économique. Par ailleurs, quelle sera l'action de la présidence au regard des

² Voir l'annexe III

Roms ? Selon **M. Nalbandian** il convient certes de s'attaquer aux racines du racisme et de la xénophobie, d'adopter une politique de tolérance zéro afin de faire de l'Europe un espace sans racisme et xénophobie. C'est pourquoi la lutte contre le racisme et la xénophobie a été désignée comme une priorité unique des présidences successives. La question des Roms est une partie de la problématique générale. La réunion à haut niveau tenue en 2010 a confirmé l'engagement politique de mettre en place des mesures efficaces afin d'améliorer la situation des Roms. Un nombre d'activités a été mis en œuvre dans les domaines du renforcement des capacités, de la formation et de la sensibilisation, notamment en matière de médiateurs roms. La recommandation du Comité des Ministres sur la médiation en tant qu'outil efficace pour promouvoir le respect des droits humains et l'intégration sociale des Roms a été adoptée en 2012. En mars 2013, le Comité des Ministres a adopté une réponse à la Recommandation 2003 (2012) « Les migrants Roms en Europe » de l'Assemblée parlementaire.

4. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 13216

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants, tels qu'ils figurent dans le Doc. 13216.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2013) 05

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2013) 05.

6. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2013) OJ 02 rev.5

Le rapport sur « L'égalité de genre dans les pays de l'ex-Yougoslavie » qui figure sous le point 14.a du projet d'ordre du jour est renvoyé à la commission de l'égalité et de la non-discrimination. Le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

La Commission permanente **adopte** la déclaration sur le conflit du Haut-Karabakh qui figure à l'annexe IV.

7. TROISIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLEE (24-28 JUIN 2013)

AS/Bur (2013) 47 rev.

En vertu de l'article 26.4 du Règlement de l'Assemblée, la Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de 2013.

8. SAISINES DES COMMISSIONS ET TRANSMISSIONS POUR INFORMATION

AS/Bur (2013) 46

La Commission permanente **approuve** les saisines des commissions et transmissions pour information telles qu'elles figurent en annexe II.

9. OBSERVATION DES ELECTIONS

Observation de l'élection présidentielle au Monténégro (7 avril 2013)

Doc. 13217

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
M. Christopher Chope (Royaume Uni, GDE)

M. Chope souligne que l'élection a été marquée par une véritable compétition: le président actuel a devancé de peu son opposant principal, de 9 000 voix. Il déplore que les problèmes identifiés lors des missions précédentes n'aient pas été résolus. On constate une perception croissante que les votes sont susceptibles d'être retracés et pourraient, par conséquent, influencer l'emploi ou une carrière. Cette atmosphère de méfiance affaibli la confiance dans le système démocratique même si, comme le souligne la commission électorale centrale, aucun cas de pression sur les fonctionnaires n'a été rapporté. Une autre recommandation concerne l'amélioration du processus de dépouillement afin de permettre d'annoncer les résultats préliminaires dans un délai raisonnable. Les retards pris pour l'annonce des résultats préliminaires ont créé des tensions inutiles et n'ont pas contribué à renforcer la confiance des citoyens et des acteurs politiques dans le processus électoral, ce qui reste une préoccupation majeure.

La Commission permanente **prend note** du rapport.

10. REGLEMENT, IMMUNITES ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

- a. **Les budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour l'exercice biennal 2014-2015** Doc. 13204
Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :
M. Rudy Salles (France, PPE/DC)

Le rapporteur souligne que la période de crise que traversent les Etats membres se traduit pour le Conseil de l'Europe par une croissance zéro en termes nominaux pour le prochain exercice biennal. Afin de faire face à cette situation, l'Assemblée réitère sa proposition de ne pas reverser le reliquat de l'exercice précédent aux états comme le prévoit la réglementation financière mais de le mettre à la disposition du Conseil de l'Europe. Quant aux axes d'actions présentés par le Secrétaire général de l'Organisation, l'utilité des bureaux extérieurs à Vienne, Genève et Varsovie doit être réévaluée et le travail des bureaux extérieurs doit être mis davantage au service des priorités du Conseil de l'Europe. Les activités de gouvernance démocratique aux niveaux local et régional doivent être regroupées sous l'autorité du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Par ailleurs, la coopération dans le domaine de l'assistance électorale au sein du Conseil l'Europe doit être étendue au-delà du partenariat historique entre l'Assemblée et la Commission de Venise. L'Assemblée soutient la recherche d'un système stable et pérenne de financement par l'Union européenne, ainsi que les initiatives prises pour permettre au Conseil de l'Europe d'intégrer la liste des organisations éligibles au système d'Aide publique au Développement de l'OCDE. Enfin, la politique du personnel doit permettre aux personnes les plus compétentes de rejoindre l'Organisation.

M. Kox salue les propositions que le rapporteur a pu formuler malgré une difficulté de calendrier et exprime l'espoir qu'elles seront prises en compte pour l'élaboration du prochain budget. Avec une croissance zéro en termes nominaux le Conseil de l'Europe se joint désormais aux mesures d'austérité mises en place par les Etats. Toutefois, le coût total de l'Organisation est infime par rapport à l'ensemble des mécanismes uniques qu'elle comporte. Les Etats prétextent de la crise économique pour réduire le budget du Conseil de l'Europe alors qu'ils continuent à financer d'autres formes de coopération. Les Pays-Bas, qui soutiennent une croissance zéro du budget du Conseil de l'Europe, vont devoir verser un supplément de 300 millions d'euros à l'Union européenne. La politique d'austérité du Conseil de l'Europe sur le long terme est contreproductive car elle menace la situation des droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit en Europe.

La présidente de la commission soutient le rapport qui retrace les discussions tenues par la commission.

La Secrétaire générale adjointe salue le travail du rapporteur qui a su saisir les problématiques budgétaires principales auxquelles est confronté le Conseil de l'Europe. Il est difficile de trouver un équilibre pour à la fois ne pas remettre en cause les activités actuelles, tenir compte d'avis divergents des Etats quant à la poursuite de certaines activités et pouvoir réaffecter les ressources au profit de certains secteurs au détriment des autres. Le ratio du personnel maintiendra la tendance à la baisse. Le 3 juillet 2013, le Comité des Ministres décidera de la nouvelle politique contractuelle qui veillera toutefois à la compétitivité de l'Organisation et à l'équité dans le traitement du personnel. La proposition de maintenir à la disposition de l'Organisation des ressources non dépensées permettra de faire face à certaines difficultés. Plusieurs rapports spécifiques sur la mise en œuvre de la réforme de l'Organisation, lancée il y a trois ans, seront communiqués à l'Assemblée prochainement. La présence sur le terrain permet d'assurer la visibilité de l'Organisation.

Les propositions du rapport seront communiquées au groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur le programme, le budget et l'administration qui décidera de leur concrétisation. L'Assemblée sera informée de l'avancement des négociations avec l'Union européenne visant à la mise en place d'un partenariat politique et financier. La décision positive sur l'éligibilité du Conseil de l'Europe au système d'Aide publique au Développement de l'OCDE permettra l'accès à des ressources supplémentaires. La modernisation de l'hémicycle a été lancée : une étude de faisabilité du coût a été commanditée et un appel d'offres est en voie de préparation. Un financement sera garanti par un transfert budgétaire interne, notamment les fonds destinés à la réception annuelle du Secrétaire général pour les membres de l'Assemblée.

Le Président salue le dévouement du personnel des bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe. Compte tenu des relations de travail étroites entre l'Assemblée et le Parlement européen il pourrait être judicieux d'avoir un représentant permanent de l'Assemblée à Bruxelles.

Le projet d'avis **est adopté** à l'unanimité [Avis 284 (2013)].

- b. Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2014-2015** Doc. 13205
Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :
M. Rudy Salles (France, PPE/DC)

Le rapporteur note qu'afin de permettre à l'Assemblée de poursuivre ses travaux dans le contexte des restrictions budgétaires, le budget de l'Assemblée a été diminué de 275 000 euros dont 70% concernent les dépenses de personnel et 30% les dépenses opérationnelles. Une rénovation du système de vote est indispensable. Par ailleurs, suite à la décision du Secrétaire général de l'Organisation de ne plus inviter les journalistes pour les parties de session, d'autres moyens de garantir la visibilité doivent être envisagés.

Le projet de résolution **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1935 (2013)].

- c. Harmonisation des dispositions réglementaires et para-réglementaires concernant les procédures de suivi et de dialogue postsuivi** Doc. 13206
Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :
M. Pedro Agramunt (Espagne, PPE/DC)

Le rapporteur rappelle que, suite aux dernières modifications introduites en 2010 à la procédure de suivi et de dialogue postsuivi, l'Assemblée a invité la commission à harmoniser les dispositions réglementaires et para-réglementaires concernant ces procédures. Plus récemment, lors de sa réunion du 3 septembre 2012, le Bureau de l'Assemblée a décidé de renvoyer à la commission la question d'un délai éventuel pour considération par la commission de suivi de l'opportunité d'ouvrir ou non une procédure de suivi concernant un Etat membre. Les propositions formulées concernent la fixation d'un délai de deux ans pour l'examen par la commission de suivi d'une demande d'ouverture ou de réouverture d'une procédure de suivi, la fixation d'un délai unique de trois ans pour la présentation des rapports de la commission de suivi à l'Assemblée, l'élargissement de la compétence de la commission de suivi afin que son mandat lui permette de préparer un rapport sur le fonctionnement des institutions démocratiques dans un Etat membre et l'inclusion dans son mandat d'une obligation de coopération de tous les Etats membres dans la mise en œuvre des procédures.

Mme Memecan salue les propositions. Une révision plus importante s'impose. Suite à la demande du Président, les présidents des délégations nationales vont soumettre leurs observations en vue de rendre la procédure de suivi plus efficace.

M. Herkel se réfère à la discussion qu'a eue la commission de suivi concernant les différentes initiatives des délégations nationales et le Comité des Ministres visant à la rationalisation de la procédure de suivi. Un rapport intermédiaire consacré à ce sujet sera disponible en octobre prochain.

M. Popescu salue l'harmonisation des délais et estime que le principe d'égalité doit s'appliquer à l'ensemble de la procédure de suivi.

La présidente de la commission se prononce en faveur du rapport.

Le projet de résolution **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1936 (2013)].

- d. Durée du mandat et rééligibilité des présidents de commission** Doc. 13219
Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :
M. Andreas Gross (Suisse, SOC)

Le rapporteur rappelle que la proposition contenue dans le présent rapport répond aux besoins pratiques de l'Assemblée car elle propose de rendre possible pour un ancien président et vice-président qui a effectué le maximum de mandats d'être rééligible afin d'accomplir le terme du mandat en cours dans des cas où la présidence ou vice-présidence serait devenue vacante en cours d'année. Cette solution permettrait le remplacement de M. Marcenaro à la tête de la commission des affaires politiques et de la démocratie par l'ancien président de la commission.

M. Marcenaro soutient la proposition bien qu'il n'encourage pas les solutions ad personam. Toutefois, dans ce cas précis, la modification du Règlement permettra la poursuite sereine du travail de la commission des affaires politiques et de la démocratie après son départ de l'Assemblée en juin prochain.

M. Volontè se prononce en faveur de la modification qui permettra de ne pas remettre en question l'accord des groupes politiques sur les bureaux des commissions conclu au début de l'année.

M. Gross souligne que le départ anticipé de la présidence concerne également un autre membre de la délégation italienne, M. Santini, qui préside la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

M. Santini exprime sa confiance dans le bon fonctionnement de la commission après son départ.

La présidente de la commission se prononce en faveur du rapport.

Le Président rend hommage au travail dévoué de M. Marcenaro et de M. Santini au sein de l'Assemblée.

Le projet de résolution **est adopté** [Résolution 1937 (2013)].

11. QUESTIONS JURIDIQUES ET DROITS DE L'HOMME

La promotion d'alternatives à l'emprisonnement

Doc. 13174

Rapporteure de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :
Mme Nataša Vučković (Serbie, SOC)

La rapporteure cite un nombre de défis communs auxquels font face les Etats membres. Le taux de la population carcérale augmente depuis les années 90. Vingt-et-un Etats membres dépassent les 100 détenus pour 100 places de détention. Les implications budgétaires et le contexte économique actuel, ainsi que les considérations liées à la meilleure réhabilitation des délinquants militent en faveur d'alternatives à l'emprisonnement. Ces alternatives ne doivent pas être associées à une politique laxiste envers le crime. Les peines non privatives de liberté peuvent être prononcées à l'égard de petits délinquants, primo délinquants, délinquants juvéniles, femmes et autres. Les dernières avancées technologiques ont élargi les possibilités d'utilisation des appareils de suivi électronique et amélioré leur rapport coût efficacité surtout comparé au coût de l'emprisonnement qui s'élève en moyenne à 100 euros par détenu et par jour. L'utilisation des appareils de suivi électronique conjuguée avec la consignation à domicile ou les travaux d'utilité publique représente une alternative appropriée.

Les peines non privatives de liberté doivent néanmoins respecter des exigences élémentaires en matière de droits de l'homme. Une mission exploratoire à Londres a permis d'avoir un aperçu de la politique moderne de prévention et de sanction. Un nombre d'alternatives à l'emprisonnement a été mis en place sans léser la notion même de sanction. Toutefois, une large privatisation des services d'exécution des peines allant de la gestion des travaux d'utilité publique aux prisons privées laisse plutôt sceptique. Certaines solutions alternatives en place au Royaume-Uni seront difficilement transposables dans les Etats d'Europe orientale ayant un service public insuffisant et un haut niveau de corruption. Enfin, les alternatives à l'emprisonnement ne doivent pas être utilisées par les tribunaux pour sanctionner les petits délinquants qui autrement n'auraient pas été sanctionnés.

M. Popescu fait part de la diminution récente de 30 % du nombre de détenus en détention provisoire en Ukraine, conséquence de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale qui prévoit des mesures alternatives comme une caution, une consignation à domicile ou un contrôle judiciaire.

M. Marcenaro salue le rapport qui témoigne de l'importance de l'engagement de l'Assemblée. La prison est un endroit où un Etat viole souvent ses propres engagements. La Cour constitutionnelle de l'Italie a récemment été saisie d'une demande de suspendre les peines d'emprisonnement jusqu'à ce que l'Etat soit en mesure de garantir le respect des droits de l'homme en prison. Il convient de séparer l'idée de la sanction de l'idée de la prison devenues inextricablement liées. Par ailleurs, au-delà du caractère punitif, le caractère éducatif et réparateur de la peine est à rappeler.

M. O'Reilly estime que la meilleure alternative à l'emprisonnement réside dans les travaux d'utilité publique qui encouragent le sens de la responsabilité envers la communauté. La durée de la détention provisoire reste une problématique importante. Enfin, toute peine d'emprisonnement doit être prononcée pour garantir la sécurité des personnes ou de la société, mais doit être exécutée en tenant compte de la réinsertion du délinquant.

M. Rouquet félicite la rapporteure qui place au cœur du débat le rôle et la place de la prison dans le système répressif qui doit sauvegarder les intérêts de la société, sanctionner les délinquants et permettre leur réinsertion. Il est nécessaire de renforcer la crédibilité des peines alternatives auprès des citoyens, développer la culture de l'alternative à l'emprisonnement chez les juges et recourir, en matière de détention

provisoire, aux mesures alternatives de contrôle plus respectueuses du principe de présomption d'innocence.

Mme Brasseur s'inquiète que la problématique de l'incarcération et, plus généralement, de la lutte contre le crime soit souvent utilisée par les politiques dans des débats faussement sécuritaires. Les réflexions sur le but de la sanction et son efficacité doivent être menées en parallèle au regard de leurs objectifs respectifs. Une sanction efficace est celle qui permet d'éviter la récidive.

Pour **M. Kox** les alternatives à l'emprisonnement permettent de diminuer la population carcérale, réduisent les risques de maltraitance des détenus et du personnel des prisons et augmentent les chances d'une réinsertion réussie. Le coût ne doit pas être la seule raison d'utilisation des appareils de suivi électronique : les alternatives à l'emprisonnement doivent s'inscrire dans le programme global de réinsertion. L'Etat doit rester vigilant afin d'éviter que l'exécution des peines ne soit soumise à la logique d'économie de marché. Enfin, le fait, pour un Etat ayant un taux de population carcérale faible, de générer des revenus en offrant ses installations aux Etats ayant une surpopulation carcérale, comme actuellement convenu entre les Pays-Bas et la Belgique, n'est pas acceptable.

M. Mota Amaral déplore les effets de l'emprisonnement sur les individus, d'où la nécessité de recourir à la peine d'emprisonnement en dernier ressort. Il s'interroge si l'inclusion des femmes parmi les bénéficiaires des peines alternatives à l'emprisonnement ne contredit pas le principe de l'égalité. Il partage la préoccupation quant à la privatisation des services d'exécution des peines. Enfin, il convient de lancer une réflexion sur la progression des crimes dans la société moderne.

Mme Wurm se félicite du rapport, qui touche à des questions socialement et politiquement sensibles. L'emprisonnement s'avère souvent inefficace comme mesure de prévention et de dissuasion. La libération sous condition ou les travaux d'utilité publique offrent des alternatives appropriées. En Autriche, le bracelet électronique est utilisé dans les cas de libération sous conditions, toutefois son efficacité reste à étudier à la lumière des statistiques et données différentes. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique vise les programmes destinés aux auteurs de violences domestiques. Les programmes similaires organisés au Minnesota ont produit d'excellents résultats. L'Europe doit tenir compte de cette expérience positive permettant de réduire les infractions, éduquer les délinquants et porter assistance aux victimes.

M. Sasi rappelle l'importance de l'éducation des délinquants, ce à quoi contribuent les travaux d'utilité publique en place en Finlande. Les délinquants sont invités à rencontrer la victime et à compenser le dommage causé. Un emploi est une partie importante de la réinsertion. Il est nécessaire de permettre aux Etats de recenser et de promouvoir les meilleures pratiques en la matière. Il est regrettable que le rapport ne soit pas discuté en séance plénière afin de permettre une plus large diffusion des recommandations.

La rapporteure exprime l'espoir que la discussion pourra donner la plus grande publicité à ce rapport et soutient les amendements déposés. La détention provisoire ne rentre pas dans le mandat du présent rapport même si les préoccupations exprimées à ce sujet sont partagées.

Le président de la commission souligne qu'un rapport comme celui-ci permet de donner plus de visibilité aux réunions de la Commission permanente. Il appelle à la prudence quant aux statistiques relatives à la surpopulation carcérale, qui sont calculées compte tenu des standards propres à chaque Etat et peuvent varier de 10 m² par détenu en Autriche à 3m² en Pologne.

Un amendement oral présenté par Mme Brasseur qui consiste à biffer au paragraphe 6 du projet de résolution les mots « en particulier ceux qui présentent les taux d'incarcération les plus élevés » et **un amendement** présenté par M. Rouquet **sont adoptés** à l'unanimité.

Le projet de résolution, tel qu'amendé, et le projet de recommandation **sont adoptés** à l'unanimité [Résolution 1938 (2013) et Recommandation 2018 (2013)].

12. EGALITE ET NON-DISCRIMINATION

- a. **L'égalité de genre dans les pays de l'ex-Yougoslavie** Doc. 13092
Rapporteur de la commission sur l'égalité et la non-discrimination
M. Jean-Charles Gardetto (Monaco, PPE/DC)

Le rapport a été renvoyé en commission sur l'égalité et la non-discrimination.

- b. **Le congé parental, moyen d'encourager l'égalité des sexes** Doc. 13207
Rapporteur de la commission sur l'égalité et la non-discrimination :
M. Andrea Rigoni (Italie, ADLE)

Rapporteuse de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable (pour avis) : Doc. 13208
Mme Carina Ohlsson (Suède, SOC)

Le rapport, présenté en l'absence du rapporteur par **M. Mendes Bota**, porte sur le congé parental, qui est le congé accordé aux parents, quel que soit leur sexe, pour s'occuper d'un enfant récemment né ou adopté. Le fait que ce congé puisse être pris aussi bien par les hommes que par les femmes permet d'assurer le partage des droits et responsabilités relatifs à l'éducation, de contribuer de manière significative à une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale et d'améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et dans la société en général. Le congé parental ne peut avoir d'impact à long terme sur l'égalité de genre que si une partie significative d'hommes en profite. Pour les encourager dans ce sens, les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient organiser des campagnes d'information et de sensibilisation et mettre en place des mesures incitatives. En outre, le congé parental doit être flexible, mis à disposition de tous les employés indépendamment de la taille et la forme de l'entreprise et du type de contrat. Le financement est la condition primordiale afin que le respect de ces principes soit assuré.

L'avis, présenté en l'absence de la rapporteure par **Mme Maury Pasquier**, soutient le projet de résolution et propose quelques amendements visant à insister davantage sur le lien entre les politiques relatives au congé parental et les politiques générales visant à aider les femmes et les hommes à mieux concilier vie privée et vie professionnelle à long terme.

Mme Wurm fait part de l'existence du congé parental en Autriche qui jusqu'à récemment était rarement sollicité par les hommes.

Ayant été approuvés à l'unanimité par la commission sur l'égalité et la non-discrimination, les amendements de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable sont déclarés **adoptés** par la commission permanente en vertu de l'article 33.11 du Règlement.

Mme Kyriakides propose un amendement oral qui consiste à ajouter dans le paragraphe 3.1.1 après les mots « réserver une partie du congé au père, non transmissible à l'autre parent et perdue si elle n'est pas utilisée » les mots « sauf circonstances exceptionnelles » afin que l'intérêt supérieur de l'enfant soit protégé en évitant que la partie du congé soit inconditionnellement perdue. L'amendement oral **est adopté**.

Le projet de résolution, tel qu'amendé, **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1939 (2013)].

13. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

14. PROCHAINE REUNION

La commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Vienne (Autriche) le 22 novembre 2013.

La réunion **est close** à 13 h 00.

ANNEXE I**Liste des participants****President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire**

M. Jean-Claude MIGNON France

Chairpersons of Political Groups / Président(e)s des groupes politiques

Mr Luca VOLONTÈ Group of the European People's Party / Groupe du Parti populaire européen

Mr Andreas GROSS Socialist Group / Groupe socialiste

Mme Anne BRASSEUR Alliance of Liberals and Democrats for Europe / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Mr Robert WALTER European Democrat Group / Groupe démocrate européen

Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left / Groupe pour la gauche unitaire européenne

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président(e)s de l'Assemblée

Mr Joachim HÖRSTER Germany

M. René ROUQUET France

Mme Liliane MAURY PASQUIER Suisse

Ms Nursuna MEMECAN Turkey

Ms Gisela WURM Austria

Mr Andrzej HALICKI Poland

Ms Aleksandra DJUROVIĆ Serbia

M. Jean-Charles ALLAVENA Monaco

Chairpersons of National Delegations / Président(e)s de délégations nationales

Mme Meritxell MATEU PI Andorre

Mr Davit HARUTYUNYAN Armenia

Ms Gisela WURM Austria

Ms Melita MULIĆ Croatia

Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus

Mr Andres HERKEL Estonia

Mr Kimmo SASI Finland

M. René ROUQUET France

Mr Joachim HÖRSTER Germany

Mr Ionnis DRAGASAKIS Greece

Mr Márton BRAUN Hungary

Mr Joseph O'REILLY Ireland

Ms Inese LĪBIŅA-EGNERE Latvia

M. Jean-Charles ALLAVENA Monaco

Mr Andrzej HALICKI Poland

Mr João Bosco MOTA AMARAL Portugal

Ms Aleksandra DJUROVIĆ Serbia

Mme Liliane MAURY PASQUIER Suisse

Ms Nursuna MEMECAN Turkey

M. Ivan POPESCU Ukraine

Mr Robert WALTER United Kingdom

Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy / Président de la Commission des questions politiques et de la démocratie

M. Pietro MARCENARO Italie

Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights / Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Mr Christopher CHOPE United Kingdom

Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Mme Liliane MAURY PASQUIER Suisse

Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Mr Giacomo SANTINI Italy

Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination / Président de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Mr José MENDES BOTA Portugal

(in the absence of the Chairperson /
en l'absence du Président)

Chairperson of the Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) / Président de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Mr Andres HERKEL

Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs / Présidente de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Ms Nataša VUČKOVIĆ Serbia

Rapporteurs (not members of the Standing Committee / non-membres de la Commission permanente)

M. Pedro AGRAMUNT Espagne

M. Rudy SALLES France

Members of the Parliamentary Assembly / Membres de l'Assemblée parlementaire

Mr Armen RUSTAMYAN Armenia

Mr Levon ZOURABIAN Armenia

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Hovik ABRAHAMYAN President of the National Assembly of Armenia / Président de l'Assemblée Nationale d'Arménie

Mr Edward NALBANDIAN Minister for Foreign Affairs of Armenia, Chairperson of the Committee of Ministers / Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Delegation Secretaries / Secrétaires des délégations

Mr Erick GARASA MINGORANCE Andorre

Ms Sonja LANGENHAECK Belgium

Mr Panicos POURGOURIDES Cyprus

Ms Tanja ESPE Estonia

M. Michel BERMOND France

Mr Michael HILGER Germany

Ms Voula SYRIGOS Greece

Ms Judit GOTTSCHALL Hungary

Mr Martins OLEKŠS Latvia

Ms Laura ŠUMSKIENĖ Lithuania

Ms Dorthe BAKKE Norway

Mme Hanna KUCHARSKA-LESZCZYNSKA Pologne

Mr Valery LEVITSKY Russian Federation

Mr Daniel ZEHNDER	Switzerland
Mr Yuriy MOLOSOV	Ukraine
Mr Nicholas WRIGHT	United Kingdom

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques

Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Mme Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Mr Tom VAN DIJCK	EDG / GDE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Mr Wojciech SAWICKI	Secretary General / Secrétaire Général
Mr Petr SICH	Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef du Cabinet du Président de l'Assemblée
Mr Alfred SIXTO	Head of the Table Office / Chef du Service de la séance
Ms Ivi-Triin ODRATS	Secretary of the Bureau of the Assembly / Secrétaire du Bureau de l'Assemblée
Mme Kateryna GAYEVSKA	Secretary of the Standing Committee / Secrétaire de la Commission permanente
Mme Natalie BARGELLINI	Principal Administrative Assistant, Communication Division / Assistante administrative principale, Division de la communication
Ms Sally-Ann HONEYMAN	Specialised Administrative Assistant, Table Office / Assistante administrative spécialisée du Service de la séance
Mme Annick SCHNEIDER	Assistant / Assistante
Mr Martin McMILLAN	Assistant

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Ms Gabriella BATTAINI-DRAGONI	Deputy Secretary General / Secrétaire Générale Adjointe
Mr Hallvard GORSETH	Adviser to the Deputy Secretary General / Conseiller de la Secrétaire Générale Adjointe
Ms Mireille PAULUS	Secretary to the Committee of Ministers / Secrétaire du Comité des Ministres

Other participants / Autres participants

Mr Zohra MNATSAKANYAN	Deputy Minister for Foreign Affairs of Armenia / Vice-ministre des affaires étrangères d'Arménie
Mr Armen PAPIKYAN	Permanent Representative of Armenia to the Council of Europe / Ambassadeur, Représentant permanent d'Arménie auprès du Conseil de l'Europe
Mr Oleksandr PAVLYUK	Head of the Council of Europe Office, Yerevan / Chef du Bureau du Conseil de l'Europe, Erevan
M. Xavier PINON	Adviser to the President of the Assembly / Conseiller du Président de l'Assemblée

ANNEXE II

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

A. RENVOIS EN COMMISSION

1. **L' « ancrage » d'une démocratie régionale réussie**
Proposition de résolution déposée par M. Volontè et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 13173

Transmission à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour information*

2. **Nécessité de s'occuper d'urgence des nouveaux cas de défaut de coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme**
Proposition de recommandation déposée par M. Cilevičs et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 13185

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

3. **Assurer l'égalité de traitement et le respect de la dignité dans les soins aux personnes âgées**
Proposition de résolution déposée par Mme Myller et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 13186

Transmission à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour information*

4. **La violence faite aux femmes en Europe**
Proposition de recommandation déposée par M. Mendes Bota et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 13188

Renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

5. **Des traitements innovants contre les maladies infectieuses**
Proposition de recommandation déposée par M. Toshev et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 13189

Transmission à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour information*

6. **Améliorer la coopération entre les institutions nationales des droits de l'homme et les parlements en matière d'égalité et de non-discrimination**
Proposition de résolution déposée par Mme Zappone et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 13190

Renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

7. **Mesures pour lutter contre la popularité croissante de l'extrémisme de droite, de la xénophobie et de l'antisémitisme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe**
Proposition de résolution déposée par M. Montag et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 13103

Renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur « Faire barrage aux manifestations de nazisme et de xénophobie »* (Renvoi 3816 du 3 octobre 2011).

8. **Egalité des sexes en Europe du Sud-Est**
Décision de la Commission permanente (rapport renvoyé en commission)
Doc. 12517

Renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

ANNEXE III

Réponse écrite de M. Edward NALBANDIAN à M. Joseph O'REILLY (Irlande)

Le Comité des Ministres est conscient des problèmes auxquels sont confrontées les jeunes générations en Europe, et notamment la hausse sans précédent du chômage qui les touche de plein fouet.

Le Conseil de l'Europe consacre une part importante de son travail à la prévention de l'exclusion sociale des jeunes en promouvant, notamment, l'accès à une éducation de bonne qualité et la reconnaissance de l'éducation non formelle, et en facilitant la transition entre école et marché du travail.

Sur ces questions, le Conseil de l'Europe travaille en étroite coopération avec l'Union européenne avec laquelle il a, entre autres, conduit un programme conjoint sur le développement de politiques destinées à faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active au moyen de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la formation et de la citoyenneté active. Dans le même contexte, le symposium sur les politiques de jeunesse, organisé dans le cadre du partenariat entre la Commission et le Conseil de l'Europe, tentera de répondre à ces questions et d'autres problématiques corrélées, et notamment : quelle est la situation de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de la participation des jeunes en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, en particulier parmi les jeunes ruraux et défavorisés ? Comment assurer une meilleure prestation de l'éducation à la citoyenneté démocratique et à la participation au moyen de l'éducation ? La participation des jeunes au sein de la société sera examinée selon une approche holistique, axée sur toutes les dimensions de la vie des jeunes, dont leur participation au marché du travail.

Pour autant, compte tenu du recentrage du programme d'activités du Conseil de l'Europe, il n'est pas possible d'entreprendre des activités axées spécifiquement sur le chômage des jeunes.

Ces thématiques sensibles ont aussi été examinées dans le cadre de plusieurs conférences de Ministres spécialisés du Conseil de l'Europe,³ ainsi qu'à l'occasion d'autres activités relevant du partenariat avec l'Union européenne dans le domaine de la jeunesse et, tout récemment, dans le cadre du symposium « La crise actuelle et la jeunesse – Impact et perspectives d'avenir » (The Current Crisis and Youth – Impact and ways forward), qui s'est tenu à Strasbourg du 20 au 21 février 2013.⁴

³ 9^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la jeunesse (23-25 septembre 2012, Saint-Pétersbourg), consacrée au rôle novateur que peuvent jouer les politiques de jeunesse d'agissant d'améliorer l'accès des jeunes à leurs droits ; 2^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la cohésion sociale (septembre 2012, Istanbul, Turquie), intitulée « Bâtir un avenir sûr pour tous » ; et, tout récemment, 24^e session de la conférence permanente des Ministres de l'Education (Helsinki, 26-27 avril 2013) sur le thème « Gouvernance et éducation de qualité ».

⁴ Pour plus d'informations sur cet événement, veuillez cliquer sur : http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/events/Symposium_Crisis_Youth_2013.html

ANNEXE IV

Déclaration sur le conflit du Haut-Karabakh

A l'occasion de sa réunion qui s'est tenue à Erevan, le 31 mai 2013, la Commission permanente de l'APCE, a fait la déclaration suivante :

« La recherche d'une solution pacifique au conflit du Haut-Karabakh constitue un engagement pris par l'Arménie et l'Azerbaïdjan au moment de leur adhésion au Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, nous exprimons notre plein soutien aux négociations dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE, sur la base des "Principes de Madrid", qui établissent un cadre pour le règlement du conflit du Haut-Karabakh.

L'Assemblée invite instamment l'Arménie et l'Azerbaïdjan à saisir la chance que leur offrent leurs Présidences du Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour promouvoir la réconciliation entre ces deux Etats membres et leurs populations, ainsi que pour intensifier la recherche, dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE, de la solution au conflit du Haut-Karabakh. Ceci doit être reflété dans les priorités respectives de ces deux présidences.

Notre Assemblée, par la diplomatie parlementaire, est prête à faire tout ce qui est en sa compétence pour faciliter le dialogue et l'établissement d'un climat de confiance entre les parlementaires de ces deux Etats membres. »